



Association pour la Protection des Sites de la Couarde

Déclarée à la Préfecture de Charente Maritime sous le n° W173000779
Reconnue d'utilité publique et agréée par le Ministère de l'Environnement
au titre de l'art L 141-1 du Code de l'environnement

Monsieur Lionel QUILLET
Président de la Communauté de Commune
de l'Île de Ré
3 Rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT MARTIN DE RÉ

La Couarde-sur-Mer le 06 mai 2021

Objet : Piste du Goisil à La Moulinatte.

Monsieur Le Président,

Je crois utile de vous faire part du point de vue de l'APSC (Association pour la Protection des Sites de La Couarde-sur-Mer) relatif à la piste cyclable, pour le tronçon allant du centre nautique de la Couarde-sur-Mer jusqu'au Lieudit La Moulinatte.

Indiscutablement, il s'agit d'une très belle réalisation qui appelle les hommages dus à ce titre aux Maîtres d'Ouvrages concernés.

Mais au-delà, nous souhaitons vous informer de notre préoccupation quant à la sécurité des usagers empruntant ce tronçon.

Des panneaux d'alerte ont été posés à chaque extrémité de cette piste, confirmant la dangerosité et une certaine prise de conscience des dangers par vos instances.

Cependant, aucune échappatoire n'est possible, ni pour le piéton ni pour le cycliste, car la piste est bordée, d'un côté par des pierres aux angles aigus, et de l'autre, d'un à-pic brutal vers les marais.

Aucun réflexe d'évitement ne peut donc être entrepris en cas de situation imprévue (Bouchon, croisement avec remorques d'enfants, trajectoire non maîtrisée etc...)

Partant, toute chute ou moment d'inattention ne pourra conduire qu'à un accident qui, eu égard à l'environnement ne peut être que gravissime.

Les flux touristiques de l'île de Ré ne sont pas régulés, et les infrastructures subissent donc le sur-tourisme sans aucun effet amortisseur. Dans ces conditions il est à craindre, pendant la période estivale un sur-encombrement de l'endroit cité, avec les conséquences que l'on peut imaginer en termes de sécurité et d'accidents graves.

Il nous semble donc nécessaire que vous portiez un examen attentif à cette situation pour en prévenir les possibles effets désastreux, notamment par une adaptation plus sécurisée du site, une signalisation renforcée, une organisation des flux maîtrisée...

En espérant avoir retenue votre attention sur cette question de sécurité publique, et restant à votre disposition pour tout échange s'y rapportant,

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, en nos cordiales et respectueuses salutations.

Eric REVEL
Président de l'APSC